

ATTESTATION DE COMPETENCES DU MAITRE D'APPRENTISSAGE

Adresser l'attestation remplie par le Responsable RH avec le contrat d'apprentissage au :

CFA CNAM IDF
62, rue du Landy – 93210 PLAINE SAINT DENIS
Tél : 01.58.80.88.48 – Fax : 01.40.27.20.07

- Raison sociale de l'entreprise :
- Nom, coordonnées et fonction du responsable RH signataire :
-
- Nom et fonction du maître d'apprentissage :
- Téléphone :
- Adresse électronique :

- Je, soussigné(e),atteste que M.(Mme.).....
- entrée dans l'entreprise le
- remplit actuellement les fonctions de
-depuis.....ans
- a précédemment occupé d'autres fonctions liées à la formation de l'apprenti, soit :
-durant.....ans
-durant.....ans
- Possède le(e) diplôme(e)suivant(s) :
-
-

Cachet de l'entreprise

Date et signature du chef d'établissement

CONDITIONS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DU M.A.

- Soit posséder une expérience professionnelle de 5 ans en rapport avec le métier appris par le jeune (Art. L. 117-4 et R. 117-3 du Code du Travail).
- Soit posséder une expérience professionnelle de 3 ans et être titulaire d'un diplôme ou titre de même niveau et dans le même domaine que celui préparé par l'apprenti.
- Un maître d'apprentissage peut former simultanément deux apprentis maximum (Art. R. 117-1 du Code du Travail).

Dans tous les cas joindre obligatoirement en plus de cette attestation un justificatif d'expérience professionnelle (certificat de travail ou CV) ainsi que les copies des diplômes (Arrêté du 15 janvier 2007, art.2)